L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 MAI 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 4 MAI 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear et Escoffier, au magasin de prêts, coin Bourbon et Conti, gages forfaits.

Par S. Guinault, au coin des rues Lafayette et Tonti, fonds de groceries.

Par Spear & Escoffier, au coin des rues Royale et Union, stock d'un magasin de marchandises sèches.

L'honorable juge Bermudez et les affaires de dettes.

On a soulevé dans la presse, très malheureusement selon nous, la question de savoir si l'honorable président de la Cour Suprême ne sera pas moralement obligé de se récuser lorsque les jugements déjà rendus sur la valeur de la loi de 1876, constituant ce qu'on appelle communément la loterie des bons à prime, seront portés devant la Cour Suprême de l'Etat. Quelques personnes soutiennent que l'honorable juge ayant été le défenseur des bons consolidés de l'ancienne ville, lorsqu'il était avocat de la Banque du Sud, son devoir serait aujourd'hui de se retirer de s'interdire toute opinion judiciaire, sur un procès qui a été porté tout récemment et pour la première fois, et devant une Cour fédérale et devant les Cours de district de la paroisse d'Orléans.

Ceux qui soutiennent cette opinion n'ont pas réfléchi qu'elle n'avait aucun fondement ni moral ni légal. M. Bermudez a plaidé, il est vrai, pour les bons consolidés afin de les soustraire à l'obligation de se convertir en bons à prime, et en cela il n'a fait que ce que tout jurisconsulte éminent, honnête et pur, eut fait à sa place. M. Bermudez, dans la loyauté de son esprit et la droiture de son jugement, ne pouvait refuser son ministère à une cause de ce genre, et en la servant comme il l'a fait avec énergie, science et éloquence, il a bien mérité de tous les honnêtes gens.

Mais fant-il parce qu'il a épousé, dans le temps, la défense d'un intérêt des plus honorables et des plus sacrés contre un intérêt sujet à caution et que nous ne qualifierons pas autrement pour éviter tout sujet d'irritation de la part de quelques financiers, fant-il, disons-nous, que le juge Bermudez se récuse dans une affaire qui est très-différente de l'autre et dans laquelle il ne se trouve avoir et dans laquelle il n'a jamais eu aucune espèce d'intérêt ?

Il ne s'agit pas ici des bons consolidés de 1852 ; on ne plaide pas sur ces bons; on plaide sur les bons à prime ; on plaide sur un contrat de 1876, en opposition à une loi précédente qui l'interdisait de la manière la plus formelle, et pour n'avoir pas le droit d'émettre une opinion sur une question semblable, il faudrait que M. Bermudez, eut des bons à prime et qu'il fut intéressé à les faire triompher.

Alors, si tel était le cas, la plainte ne devrait pas venir des porteurs de ces bons, mais des contribuables, des propriétaires, sur lesquels ont veut toujours faire peser, bien qu'ils soient innocents, le fardeau de toutes les dettes quelque extravagantes, impures et illégales qu'elles puissent être. Oui, ce serait aux propriétaires, aux contribuables, qui sont depuis si longtemps victimes, à se plaindre et à demander la récusation du juge Bermudez.

Mais cet honorable juge a passé sa vie dans son cabinet et non à la Bourse ; il ne s'est jamais inquiété du cours des fonds publics. Il n'a jamais acheté de bons à primes ; il n'a jamais été courtier; il n'a jamais spéculé sur des valeurs d'agiots; il n'en a peut-être jamais tenu une entre ses doigts, ne fut-ce que pour la voir par curiosité; il ne connait les bons à prime que pour en avoir entendu parler et que par la loi de 1876 qui les établissait en loterie municipale. A part cela, le juge Bermudez ne sait qu'une chose, c'est que ces bons existent et qu'ils existent à peu près comme circulation, ce qui est interdit par la loi fédérale. Il est donc parfaitement indépendant dans la question qui va être portée devant la haute cour qu'il préside, et nous ne voyons pas pourquoi cette cour serait privée de ses lumières quand elles peuvent lui être d'un si grand service, et d'un si grand service aussi pour toute la communauté.

Nous ne tenons pas ce langage parce que nous connaissons l'opinion du juge Bermudez sur le procès de la ville. Nous ignorons entièrement cette opinion. L'affaire dont il s'agit est complètement nouvelle devant les cours. Nous en avons souvent parlé nous-mêmes et nous n'avons jamais pris le soin de déguiser nos sentiments à ce sujet ; nous ajouterons que de ce que nous en avons écrit, nous ne regrettons rien. Mais nous insistons sur ce point capital : il ne faut pas que les justiciables soient privés du jugement d'un magistrat éclairé, d'un magistrat intègre et ferme, et sur lequel nulle influence, excepté celle du droit et de l'honneur, ne pourrait exercer aucune action.

Le procès, dont il s'agit, a été déjà décidé à l'impromptu devant une cour fédérale, mais sans débats contradictoires; les contribuables pris à l'improviste n'y étaient pas représentés ; par conséquent le juge Billings n'a entendu qu'une voix quand il en faut au moins deux, dans tout litige judiciaire. Cette décision pour nous ne compte donc pas.

Nous ne comptons pour guères plus la double décision rendue concurremment par deux juges de cours de District, devant lesquels les propriétaires-contribuables n'étaient pas plus représentés que devant le juge Billings. L'unique moyen qui nous reste est d'en appeler à la Cour Suprême.

Devant cette cour, nous avons l'assurance que les contribuables auront des défenseurs. Il n'y a qu'une impression parmi eux, c'est l'obligation de payer les dettes valides, les dettes honorables et de ne pas payer celles qui ne le sont pas, et qu'on ne doit pas. C'est cette question qui est soumise directement à la Cour suprême de la Louisiane. Dans cette Cour suprême, composée d'hommes qui ont toute notre estime, il y en a un qui a passé en vie entière dans l'étude du droit; dans cette Cour il y a un magistrat à l'indépendance du quel chacun a rendu hommage, dont le savoir est immense, dont le jugement est sûr et dont la nomination par le Gouverneur Wiltz a été un de ses meilleurs titres au respect de ses administrés ; cet homme, nous le répétons, est à la Cour suprême, et si il n'y était pas, il faudrait y le faire. Et maintenant qu'il y est, il faudrait pour faire plaisir à quelques gens, nous priver du bénéfice de ses hautes qualités !

Non, non, qu'on n'espère pas une pareille défaillance de la part du juge Bermudez ! Il y a du devoir à remplir, et il le remplira. Le devoir, avec lui, dédaigne de quel côté peut le flagellé et le fouetter, et si la Cour Suprême de la Louisiane décide que la loi de 1876 a eu tout, que le législateur a eu tout, que le contribuable n'a rien, que le créancier a tout et rien, il le dira, et il le dira hautement.

Allez au Fort Espagnol.

Nouvelles crevasses. — Le bureau des ingénieurs de l'Etat a reçu, hier matin, la nouvelle que deux autres brèches de cinquante pieds se sont déclarées sur la propriété Duplessis; qu'une brèche s'est déclarée sur la propriété Sarah, rive droite du fleuve, paroisse Plaquemines.

Eventails de satin blanc, pour la Confirmation, à 65 cts au Palais Royal de Levy, 163 Canal.

Nous remercions le commissaire, M Gibrous, du steamer Morgan, de l'envoi qu'il nous a fait de plusieurs journaux de la Havane.

Un crime horrible.—La suite de notre feuilleton, *Le remède d'un brave homme*, ne nous étant pas encore parvenue, nous publions à la place du feuilleton le récit d'un crime commis à Grenelle par un garçon de vingt ans et qui dépasse en horreur les crimes de Troppmann, de Lebiez, Billet et Moyaux, car la victime n'avait que quatre ans.

Le concert commence à 8 h. au Fort Espagnol.

La Cinche-quinine guérit le frisson et la fièvre.

Le Pelican, de la Pointe-Coupée, annonce que l'eau baisse dans le fleuve et dans les champs sur la Fausse rivière.

On lit dansgie Marksville *Bulletin* : "Les récoltes dans cette paroisse ont bon aspect. Le maïs pousse rapidement et le coton est tout ce qu'on peut désirer, l'eau baisse de deux pouces par jour dans le fleuve et les cyprières.

—La Compagnie générale transatlantique a ajouté à l'escale de Bordeaux à l'itinéraire de retour de sa ligne de Marseille à New York.

Les steamers de cette compagnie partiront donc de New York pour : Bordeaux, Lisbonne, Gibraltar et Marseille.

Le *Parthenon de Lacaze*, inauguré en nouveau service dans le courant de mai.

Ombrelles de soie chez Levy, à 65 cts et au dessus.

Bonbons vous des familles au Fort Espagnol.

UNE GRANDE DECOUVERTE FAIT UN GRAND HOMME.

Le "Bitter Bourbon" de WARNER est tout ce que nous avons annoncé dernièrement. Il est pur, doux et bienfaisant. Il est le meilleur tonique connu. Il a ranimé pour toutes sortes de maladies, et en ignorant qui est le mieux connu de nos lecteurs, d'autant plus que nous ne le connaissons pas nous-mêmes, nous le recommandons seulement par X. X. X.

Concert tous les soirs au Fort Espagnol.

La Cour du 22me district judiciaire.— La Cour Suprême de la Louisiane a rendu hier, par l'organe de son président, l'honorable Edouard Bermudez, sa décision dans la contestation entre M. John A. Cheevers et le juge Henry L. Duffel et autres pour la possession du siège de la Cour du 22me district judiciaire. L'arrêt, après avoir relaté les faits déjà connus de nos lecteurs, déclare p'spétuelle l'injonction accordée contre le juge Duffel pour lui interdire de remplir les fonctions soit de juge de l'ancienne Cour du 4me district, soit de juge de la Cour du nouveau 22me district. Par cet arrêt, le juge Cheevers est autorisé à entrer dans l'exercice des fonctions de juge du 22me district, sans préjudice du droit de contestation de son éligibilité à ses fonctions pour quiconque est apte à l'exercer.

Allez au Fort Espagnol.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Interpellation à la chambre des députés.

Paris, 28 avril. — La discussion de l'interpellation de M. Lamy à la chambre des députés à propos des décrets du 29 mars contre les congrégations religieuses non autorisées est fixée à lundi prochain. Les débats promettent d'être vifs. M. Léon Renault se fera le défenseur des décrets ministériels.

Le Vatican et les décrets du 29 mars.

Paris, 28 avril.—Il semble avéré que des négociations sont pendantes entre le gouvernement français et le Vatican au sujet des récents décrets religieux. Le gouvernement, dit-on, désire éviter la cause des jésuites de celle de l'Eglise, mais en présence des protestations de l'épiscopat et du clergé français, il n'est pas probable que le saint-père partage les vues du ministère de Freycinet.

M. de Lesseps chez M. Grévy.

Paris, 28 avril—M. de Lesseps a eu avec M. Grévy une longue entrevue dans laquelle le projet du canal de Panama a été soumis à une discussion approfondie.

Le canal de Tancarville.

Londres, 28 avril—Le projet du canal de Tancarville à Rouen a été adopté par la Chambre des Députés. Ce canal facilitera l'accès de la Manche aux navires et leur permettra d'éviter les sinuosités du cours de la Seine.

Braves allemands.

Paris, 29 avril—Répondant ce matin aux articles consacrés par les journaux allemands à la politique étrangère du nouveau cabinet anglais, le *Rappel* tourne en ridicule l'idée qu'ils émettent de la possibilité d'une alliance militaire de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche contre l'Angleterre, la Russie et l'Italie et espère qu'aucune parole ni aucun acte du gouvernement français ne viendra encourager de pareilles idées.

M. Gladstone et le comte Karolyi.

Vienne, 29 avril—On lit dans la *Nouvelle Presse Libre* : "Nous croyons que la position du comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, n'est plus tenable et qu'il est absolument nécessaire qu'il se retire par suite du langage offensant qu'il a tenu à l'égard de M. Gladstone."

Epilogue d'une conspiration.

Londres, 28 avril — Georgaki Bey, frère d'Aristachi Bey, ministre de Turquie à Washington, et un individu nommé Papadopoulos, tous deux accusés d'avoir conspiré contre la vie du sultan, ont été condamnés à l'exil à perpétuité.

Les prêtres et les peuples d'Irlande.

Londres, 29 avril—L'archevêque de Dublin vient de publier la lettre pastorale suivante :

"Des doctrines subversives de la confiance mutuelle sont présentées par quelques orateurs publics comme les principes fondamentaux de la morale. Le patriotisme est invoqué dans un esprit de discussion entre le peuple et le clergé. Les mauvais génies du communisme que nous apportent leurs horribles aspirations de l'étranger guettent l'occasion de jeter la discussion parmi nous afin de répandre chez nous leurs hideuses doctrines. Il y a encore quelques injustices chez nous : notre système d'enseignement est imparfait; nos lois agraires quoique réformées peuvent encore servir d'instruments de fraude et nous devons user de tous les moyens que la Divine Providence nous permet d'invoquer pour redresser ces maux."

Baisse des grains en France.

Paris, 30 avril—Le blé a considérablement bissé et la position des syndicats anglais et français est considérée comme précaire.

La chambre des députés a résolu de réduire les droits sur le pétrole brut à dix francs et sur le pétrole raffiné à 15 francs.

Trois malades et un ambitieux.

Paris, 27 avril—Le correspondant berlinois du *Herald* télégraphie ce qui suit : "Le cour de Russie reçoit chaque jour des nouvelles concernant la santé des trois illustres malades, sur qui se porte en ce moment l'attention de la Russie tout entière. C'est d'abord l'impératrice, qu'on ne parvient à conserver la vie qu'au moyen de l'oxigène et de l'éther ; quand elle ne dort pas, les seules paroles qu'on l'entend proférer sont celles-ci : "Qu'ils doivent être heureux ceux qui jouissent d'une bonne santé!" La tsarine est positivement réduite à l'état de squelette, notamment aux extrémités inférieures où la peau adhère aux os.

"En second lieu, vient le prince Gortschakoff, qui est devenu malade à la suite d'une indigestion.

"Enfin, nous trouvons, dans un état relatif de gravité inquiétante, le tsar lui-même et c'est sur lui que l'attention de la cour d'Allemagne se porte principalement. Bien qu'il ait la faculté de se mouvoir et qu'on ne puisse dire exactement qu'il est entre les mains des médecins, c'est lui, d'après l'empereur Guillaume, qui serait le plus malade des trois.

"Les faits suivants m'ont été communiqués par une personne amie qui a ses entrées dans le monde de la cour.

"C'est un fait notoire, m'a dit cette personne, que l'empereur Alexandre est dans un tel état de prostration morale qu'il lui est impossible de tenir la direction des affaires. Il est en proie à de continuelles terreurs; pendant les jours qui ont suivi l'attentat dirigé contre sa vie au Palais d'hiver, il n'a pas osé quitter son appartement. Tout défoli, pour se livrer à son exercice quotidien de promenade après le déjeuner, il se rendait sur une terrasse au-dessus d'une sorte de salon ouvert. Maintenant, escorté de huit cosaques, précédé et entouré de voitures remplies d'agents de la police, il se rend à la résidence de son fils, le tsarewitch, dont les jardins lui servent de promenade.

"C'est là qu'il se promène, accompagné de son fidèle "chasseur" et suivi de ses chiens favoris. Ce "chasseur" a longtemps accompagné Alexandre dans ses expéditions de chasse, mais présentement ses services se bornent à celui d'être le *socius* du tzar. L'empereur le conserve constamment auprès de lui, car il se défie de tout son entourage, et jamais il ne consent à l'éloigner de sa présence. La nuit même ne lui apporte point de repos. Les nuits du tzar sont sans sommeil et c'est alors surtout qu'augmente d'intensité la frayeur de ses sentiments. Le moindre bruit le fait sortir de son lit et appeler ses serviteurs.

"Ces graves symptômes causent une vive anxiété parmi les membres de la famille impériale de Prusse. Les Prussiens sont trop attentifs et trop prévoyants pour ne pas avoir étudié la valeur politique du tsarewitch ; le portrait n'est rien moins que flatteur. Il dénote que c'est un esprit étroit et une nature apathique, bien que de mœurs régulières et d'un tempérament religieux,—bref, une sorte de Louis XVI renforcé. Voilà certes qui ne promet guère pour le progrès ultérieur de la Russie, eu égard au progrès des autres nations européennes.

"La commission exécutive suprême ne fait plus guère parler d'elle ; le général Loris Melikoff, son chef, paraît avoir un grand objectif en vue, celui de prendre la succession du prince Gortschakoff. Il sait que, lorsqu'un homme est investi du pouvoir, aussi étendue que ceux actuellement détenus par lui, cette possession ne saurait durer longtemps. Du reste, prévoyant le retrait de ses fonctions, il tâche d'arranger les choses pour ne pas se rentrer les mains vides.

"Cette arrière-pensée est devenue évidente alors qu'on croyait que le prince Gortschakoff n'avait pas quarante-huit heures à vivre.

Si l'événement auquel on s'attendait s'était produit, le général Melikoff serait immédiatement proposé de compendre en sa juridiction, qui renferme déjà tant de manifestations d'émeutes, le contrôle du département des Relations extérieures de l'empire, sous ce prétexte qu'il pourrait mieux prémunir les agissements nihilistes à l'étranger. Des dépêches reçues de Paris de ministres des Affaires étrangères, il aurait prévues par voie de démission, le retrait de plusieurs ambassadeurs tout en pesant ces prétentions pour conserver les divers pouvoirs qu'il avait rassemblés dans ses propres mains, grâce au prestige dont il était revêtu.

"Tel est le sentiment que l'on a dans les chancelleries diplomatiques sur la situation en Russie et ce fait que celles-ci sont généralement bien informées."

CHRONIQUE DU JOUR.

Un mariage à sensation.

Paris, 29 avril.—L'approche du mariage de Mlle de Gallifet, fille du général marquis de Gallifet, avec le baron Frank de Sellière excite un vif émoi dans les cercles élégants et politiques. Le général de Gallifet, autrefois familier des Tuileries est maintenant commandant d'un corps d'armée. Sa femme, la brillante et gracieuse marquise de Gallifet est une monarchiste fervente. De sorte qu'il y aura aux fêtes du mariage un curieux rassemblage des éléments les plus hétérogènes. Les ministres et les membres influents de chacun des partis politiques assisteront au mariage qui sera célébré à l'église Sainte-Clotilde.

L'affaire Santerre.

M. Clery, avocat de madame Santerre, a réfuté hier devant la cour d'appel les accusations de conduite inhumaine portées contre sa cliente par M. Santerre, lors du premier jugement. M. Clery a aussi démenti la véracité de la version suivant laquelle Mme Santerre aurait fait au Café d'Orsay le fameux déjeuner dont on l'accuse, en tête à tête avec le prince d'Orange (mort depuis). L'avocat prétend que ce déjeuner se réduit à un coulé inventé par le mari, qui a soudoyé des garcons du Café d'Orsay pour le confirmer.

Encore Sarah Bernhardt.

La *Presse* annonce que Sarah Bernhardt a signé un engagement d'un an en Amérique avec un directeur anglais, à raison de $1,000 par soirée.

"Le Napoléon."

Un nouveau journal bonapartiste "le Napoléon" va paraître incessamment.

"Religion", nouveau poeme de Victor Hugo.

Le nouvel ouvrage de Victor Hugo, *Religion* a paru ce matin. Ce poème philosophique, divisé en cinq parties, contient probablement un certain désappointement à ses plus fervents admirateurs. Quelques passages sont magnifiques, mais d'autres ne sont pas digne du Maître. Cette œuvre affecte un air de controverse et met en opposition les grandeurs d'une sorte de religion indéterminée avec les petitesses des dogmes et des croyances ordinaires ; elle se termine par une magnifique glorification de la Divinité.

Biographie.

Un ouvrage biographique "Monsieur Guizot dans la famille et avec ses amis," de Mme de Witt, fille de M. Guizot, a également paru ce matin.

Un ténor.

MM. Vascorbeil, directeur du Grand Opéra; Ambroise Thomas et Hengel, éditeurs de musique, assistaient dernièrement à une représentation du *Trouvère*, au Grand-Théâtre du Havre, pour y entendre le ténor Tournié. M. Vascorbeil l'a engagé pour remplir le rôle de premier ténor dans *François de Rimini*.

Daniel Rochat à Lyon.

La représentation de *Daniel Rochat*, à Lyon, a été signalée par les mêmes scènes de tapage que lors de sa première représentation à la Comédie-Française.

LOUISIANE.

Nous empruntons ce qui suit au *Mechacebé* :

Le fleuve baisse et c'est fort heureux, car au point où il se maintenait depuis un mois la Basse-Louisiane était exposée aux plus grands dangers. Deux crevasses, une à gauche et trois contrôlées répandent la désolation sur une vaste étendue de terres fertiles et si les eaux s'étaient maintenues au niveau qu'elles avaient atteint, il n'est pas douteux qu'il se serait fait fait d'autres brèches, car nos levées n'offrent pas toutes les conditions de sécurité.

Les travaux aux crevasses de Grétna et de Thibadaux n'ont pu être menés à bonne fin jusqu'à présent, la rapidité du courant emportant les matériaux à mesure qu'on les pose. Mais avec la baisse qui survient ces travaux pourront être achevés.

Quelques dailes d'irrigation ont causé un peu d'inquiétude aux riverains mais le danger a été promptement conjuré par l'énergie des planteurs. Dimanche dernier, une de ces dailes, située en face de la propriété de M. J. M. Entremont, a livré passage à l'eau, mais nous l'active et intelligente direction de M. J. M. Levet la voie d'eau a été arrêtée et tout danger évité.

Un fait qui cause de légitimes craintes aux habitants du bas du Mississippi c'est l'observation faite cette année que les jetées, resserrant le passage des eaux du fleuve fait monter considérablement le fleuve au-dessous de la Nile-Orléans. Ainsi, tandis qu'à Donaldsonville il fallait encore trois pieds pour que l'eau arrivât au niveau de 1874, à quarantecinq milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans la ligne de 1874 a été atteinte. Si donc, il venait une crue semblable à celle de 1874 toute la paroisse Plaquemines serait inondée.

AFFAIRE CHEEVERS-DUFFEL.—Le juge Hahn, de la vingt-sixième cour de district, siégeant en ce moment dans la paroisse Jefferson, a entendu la requête de J. A. Cheevers, juge-élu du vingt-deuxième district, pour être mis en possession de son siège pendant les procédures qui sont instituées contre lui sous l'acte d'intrusion pour inéligibilité, laquelle requête est basée sur l'acte de 1873, qui déclare que la commission d'un juge élu est une preuve prima facie de son droit à la place.

MM. J. D. Augustin et St. M. Bérault sont les avocats du juge Cheevers et MM. R. N. Sims et E. Pugh ceux du juge Duffel. Ces derniers ont invoqué la non-juridiction de la cour du vingt-sixième district et prétendu que l'acte de 1873 était inconstitutionnel ; ils ont soutenu que les procédures instituées déjà devant la cour du vingt-deuxième district et devant la cour suprême étaient un obstacle à la prise en considération par la cour du vingt-sixième district. Le juge Hahn étudiera l'affaire avant de se prononcer.

Il se trouve maintenant que l'affaire comme il est dit plus haut, est à la fois devant trois cours différentes : devant celle du vingt-deuxième district pour décider de l'éligibilité du juge Cheevers, devant la cour suprême pour empêcher la cour d'Ascension de juger la question d'éligibilité, comme étant hors de sa juridiction, et devant la cour du vingt-sixième district dans le but de mettre le juge Cheevers en possession de son siège pendant la contestation. Chaque cour aura à décider un point différent et il serait difficile d'émettre une opinion sur l'issue du procès.

Mercredi dernier, est décédé sur la rive droite, M. Jacob Zoelly, Sr., à l'âge de 74 ans. M. Zoelly était natif de Bade, en Allemagne, mais depuis quarante ans il s'était établi en Louisiane, et après avoir habité la Nouvelle-Orléans et St. Charles il s'était fixé à St. Jean Baptiste. M. Zoelly était renommé pour son probité et sa générosité et sa mort causera des regrets à tous ceux qui l'ont connu.

Le même jour est mort Mme Gustave d'Avansbourg, aussi de la rive droite.

Nous lisons dans le *Méridional* :

De tous côtés nous arrivent des bons et braves habitants nous donner de bons rapports de leurs récoltes. Jamais, paraîtrait-il, nos terres n'ont mieux payé le travail du planteur ; toutes les plantes sont avancées, en vigueur et offrent une poussée rapide. Les champs sont propres, comme sétant de jardins et s'il n'arrive pas d'accidents, notre petite paroisse si méconnue, *terra incognita* pour quelques-uns, pourra compter en réalité à ranks de toute autre paroisse de l'Etat.

Le jury de police, si jugé bien sévère a posé des résolutions très sérieuses concernant les animaux vendus à l'étranger ou tués dans notre paroisse ; il a qu'devoir nommer dans chaque district un inspecteur de marques. Dorénavant nulle bête ne sera vendue dans notre paroisse ou même tuée dans notre paroisse sans qu'elle soit visitée par l'inspecteur du district et sans marchand n'aura le droit d'acheter une peau sans qu'il ait inspecté la marque de la bête pour par l'inspecteur du district.

Le *Super Planter* rapporte que M. Raymond Rabin, qui faisait faire des grones d'arbres dans la propriété, près de Gerald Landing, a été vu par le juge soussignés d'une grosse branche d'un arbre mort. M. Rabin s'arrêta que 18 ans ; il laisse une veuve et six enfants.

Le Opinion, de Baton Rouge, annonce que d'hebdomadaire il va devenir prochainement tri-hebdomadaire. Nos compliments à notre confrère.

CURES REMARQUABLES

Quelques mots de ceux qui ont vu la mort de près.

Ce qu'ils disent—Ce qu'ils ont souffert et les moyens par lesquels ils ont été sauvés.

Un faisceau rayonnant de témoignages à la fois simples et convaincants.

Sujets étudiés pour les personnes célibataires.

Les miracles modernes n'ont jamais établi mieux encore surpassé—les témoignages parmi lesquels, qui suivent. La preuve de leur valeur est la haute position des personnes qui les fournissent et le fait de celles-ci que d'autres seraient convaincus elles ont été guéries.

M. Charles S. Francisco, de Toledo, Ohio, affirme :

"Je fus traité pour la maladie des reins de Bright par les médecins les plus éminents en Amérique, le célèbre Dr Dodek, de Paris, et le Dr Roberts, de Manchester, Angleterre ; mais ce dépérit de tout, mon état s'aggrava et, désespéré, j'attendais la mort. Bientôt vouloir la puissance et du "Warner's Safe Kidney and Liver Cure" j'en fis l'essai et me fortifiant, avec joie, parfaitement rétabli du corps et d'esprit."

M. W. E. Sandford, de Holly, N. Y., fait le récit de l'expérience remarquable suivante :

"J'éprouvai aux reins et au foie, il y a environ trois ans, un malaise que je ne peut pendant un an, me coucher. Mes membres devinrent lourdes, et j'eus à me traîner comme un enfant. Je fus opéré par d'habiles chirurgiens à Syracuse, et mieux traité à New York, mais mal amélioration et je dus me résigner à la mort. A ce moment et au dernier moment, je pris du "Warner's Safe Kidney and Liver Cure" et je remontais tout d'abord les meilleurs effets. J'ai maintenant recouvré la santé. Je suis capable de faire un travail manuel, et engage tous ceux qui souffrent des reins et du foie à faire usage du Warner's Safe Kidney and Liver Cure" pour se guérir".

Le Col. O. J. Averill, actuellement greffier de la Cour Suprême de l'Utah, et précédemment président de Washington, dit :

"Il y a trois ans, la maladie des reins me mit au seuil de la mort. Des amis me déclarèrent à ma propre surprise, que j'étais mort. Cependant, je me sentis très volontiers que j'eut le meilleur remède qui ait jamais été préparé."

M. James S. Prescott, de Cleveland, Ohio, dit :

"Le "Warner's Safe Kidney et Liver Cure" m'a guéri de la maladie des reins après avoir été condamné et je le proclamerai volontiers, en tout pays, chrétien et autre."

Des centaines d'autres personnes, dont les cas étaient également désespérés, ont été guéries merveilleusement par ce grand remède moderne. Mais remarquez ce fait : les milliers de personnes mort atteintes de la maladie des reins et l'ignorent, comme des milliers d'autres ont eu connaissance de pathétiques cas, en rendre compte, et pour tous ceux là, le "Warner's Safe Kidney and Liver Cure" est le seul espoir. On peut en le prendre dans toutes les pharmacies ; il est indispensable. Ne négligez pas l'occasion de vous assurer le bonheur et la santé.

Tout le monde va au Fort Espagnol.

Pour les maux de tête, faites usage du Malakoff Bitters.

Pour des voitures d'enfants, allez au Palais Royal de Levy, 163 Canal, prix $6.65 et au-dessus.

Dividende.—On verra par un avis du secrétaire que la direction du Chemin de fer d'Orléans a décidé un dividende de deux pour cent, payable sur demande aux actionnaires.

Concert au Fort Espagnol

Décédé hier, à 3 heures du matin, Dame J. A. MAUPAS, née Louise Caillier. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de l'Association des Filles de la Louisiane, et de l'Association des Gensels, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu sortie après midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 96, rue Musique, encoignure Villeré.

De la part de son époux.

Décédé, dimanche, à onze heures et demie du soir, à l'âge de vingt ans, JOSEPH EDMOND MANDIN, fils d'Edmond Mandin et de Marie Reynet.

Décédée, le 2 mai 1880, à sept heures A. M., Dame GEO. L. OTTERSON, née OLIVIA PELAYO, âgée de 24 ans. Les parents et amis des familles Pelayo, Otterson, Bellimpte, Lambert et Bernondy, sont respectueusement invités à assister à l'ensevelissement qui aura lieu aujourd'hui, (4 mai.) à 4 heures P. M. Le corps est exposé rue des Champs Elysées No 102, entre Dauphine et Bourgogne.

Décédé hier soir à 7 heures moins un quart, à l'âge de 19 mois et demi, HENRI LOUIS JOSEPH SALAUN, fils de John Salaün et de Valentine Abaque. Les amis et connaissances des familles Salaün et Abaque sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. du No 241 rue Dauphine, entre St-Philippe et Ursulines.

SERVICES FUNEBRES.

Une messe sera dite le 7 avril pour le repos de l'âme de CLARA DURREL, veuve EDMOND J. FORSTALL à l'Eglise Immaculée Conception à 7 heures. Les amis et ceux de sa famille sont priés d'y assister. 4 mai—3, 5, 6.

Le brick italien PROVIDENZIA, capitaine Dodero, venant de Gênes, commencera son déchargement, JEUDI, le 6 mai, au Pingrum Tier, 24 District.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur le Levée, lorsque elles seront consignées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

BASSETTI & XIQUES,
4 mai—2f. 67 et 69 rue Decatur.

☞ Si le cas, même, si les consignataires du brick italien Providenzia, venant de Gênes, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick.

BASSETTI & XIQUES,
4 mai—2f 67 et 69 rue Decatur.

Succursale du BIRD CAGE
Au FORT ESPAGNOL.

UNE succursale du Bird Cage de RAMELLI, a été ouverte le 1er Mai 1880 et restera ainsi comme un établissement permanent et Fort Espagnol. Les meilleurs vins et liqueurs servis aux habitués de la succursale comme à ceux de la maison principale, au coin des rues Charles et Gravier.

Avis spécial aux passagers.

A partir de JEUDI, 6 mai, le bateau-passeur de la Morgue La A Texas R. R. & K. S. Co.) laissera le pied de la rue Ste Anne, à 8 heures du matin au lieu de 7 heures du matin.

C. A. WEITHEY & CO.,
4 mai—2f Directeurs.

ANNONCES SPECIALES.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—Même Trésorerie Générale, Nile-Orléans 3 mai 1880 Les affiliés et membres de cette société sont convoqués à cette séance qui aura lieu JEUDI, 6 mai 1880, à la salle de réunion, coin Pydras et Perdido.

Par ordre du Président,
E. MOUCHET, secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Nouvelle-Orléans 2 mai 1880.—A une réunion spéciale du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de DEUX POUR CENT a été déclaré sur les bénéfices des quatre derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.

D. G. HARRISON,
Secrétaire.

La fête de Ste-Monique étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, le Président prie les Dames qui en font partie, de se rendre à la Chapelle de St. Louis, à la messe qui sera dite à 7 heures, MARDI, 4 mai 1880.

1er mai—

Avis Spécial.—Le paquebot J. W. Cannon grand mât des sitées qui remplacé par le bateau à vapeur W. FAGAN.

J. C. LIRANO, capitaine.
27 avril—1 sem

Bureau du nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue de Canal, Nouvelle-Orléans, 20 avril 1880.—Les membres du Nouveau Jockey Club de la Louisiane sont notifiés qu'une Promenade-Concert sera donnée, MARDI, 4 mai 1880; ils sont de plus notifiés que chaque invitation doit être communiquée aussi signée et contenir le nom de la personne invitée. Chaque membre a droit à cinq invitations que l'on pourra se procurer à partir du 24, sur demande faite à

G. W. NOTT, Secrétaire.
21 avril—10f. 104 rue du Canal.

Bureaux du New Louisiana Jockey Club No 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 15 avril 1880. Les actionnaires du NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB sont priés de présenter un No 104 de la rue du Canal, à l'effet de recevoir leurs certificats d'actions.

G. W. NOTT,
15 avril—20f Secrétaire.

Loterie d'une propriété de valeur

Au profit des Petites Sœurs des Pauvres.

LE Petites Sœurs des Pauvres ont mis de la loterie la propriété située rue Ste-Anne, No 161, qui leur a été légués par la Rev. P. Blanchard, curé de la Cathédrale. Le prix du billet est de $1. Le jour du tirage et le jour du payement seront annoncés par la voie des journaux. Ce jour les Petites Sœurs recevront de cette loterie cent billets à payer une partie de la fête de l'Aide, fête en septembre. Les Petites Sœurs logent, soignent et nourrissent 210 vieillards ; elles prélèvent de la générosité publique pour les frais de leur œuvre de charité.

Le tirage de la loterie peut en vente chez M. Jahn, marchand de musique, rue du Canal ; M. Dufour, au comptoir de l'Abeille, coin Royale et Toulouse ; et à la librairie de Jansen, coin Royale et Orléans.

Souliers fins en tous genres.

POUR DAMES, DEMOISELLES, ENFANTS, MESSIEURS et GARÇONS.

GRAND DEBALLAGE DE CHAUSSURES

Nouvelles pour Printemps.

Arrivages de consignations tous les jours par steamers et chemins de fer, ce qui donne à la maison les grandes facilités pour les ventes à bas prix.

Les Ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.

On expédie des Catalogues, sur demande, dans toutes les parties du pays.

Seule agence pour le véritable Soulier

BLACK CROOK.

L'Etablissement est ouvert le DIMANCHE jusqu'à une heure.

PRIX FIXE.

L'ETOILE ROUGE

ARTHUR DURIEU, Propriétaire.
COIN CANAL ET BARONNE.
4 mai—1 mois.

DR. T. ANFOUX
CHIRURGIEN DENTISTE,
5....RUE DE CHARTRES....5
COIN CANAL.
Exécute toute espèce d'opérations dentaires, en employant les derniers perfectionnements. Prix très-modérés.
4 mai—1f

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1880.

Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.

Dépôts coin des rues Canal et Bienvie.

A dater du 1er mai et jusqu'à nouvel ordre, les trains le dimanche partiront à chaque heure, de 7 heures du matin à 10 heures du matin ; et alors toutes les demi-heures jusqu'à 3 heures du soir, après quoi les départs seront à heures.

Dans la semaine de 5.30 à 9.10, alors à chaque heure jusqu'à 3. Ensuite toutes les demi-heures jusqu'à 5 ; après quoi toutes les vingt minutes.

T. S. WILLIAMS,
1er mai—1m Directeur Général.

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI.

67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69

En débarquement des navires PROVIDENZIA de Gênes, et MATHILDE de Bordeaux.

1500 barriques Huile d'Olive, PLAGNIOL DE JAMES.
500 caisses Vermouth, NOILLY PRAT & Cie.
100 Mousseux Champagne, de Sieur de Castille.
200
100 Vermouth de Turin, MARTINI SOLA.
25 Cognac du Mont d'Or.
1000 Pâtes d'Italie.
Vermicelli, Macaroni et Pâtes assorties.
100 barriques VIN rouge COUTEAU FILS ST LOUBER.
50
50
60 caisses Vin de Bourgogne de CH. BERNARD.
Noisin, Pernod, Chambertin, Romanée, Clos Vougeot et Chablis.
250 barils Olives vertes de 10 à 20 kilos